MENTIONS LEGALES

Le présent site est édité par la société Nestlé Waters Marketing & Distribution, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 26 740 940,00 euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044 et dont le siège social se situe au 12 boulevard Garibaldi 92 130 Issy les Moulineaux. Téléphone : 01 41 23 38 00.

Le présent site est hébergé par Globe chez Rackspace UK

REGLEMENT VITTEL® COUCH CONVERTER SERVICE / PHASE CUSTOM

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Société Nestlé Waters Marketing & Distribution, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 12 boulevard Garibaldi 92 130 Issy les Moulineaux (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise trois périodes de jeu (ci-après dénommées les « Périodes de Jeu »):

- Période de Jeu n°1 : porte sur les territoires suivants : la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, du 28 Février 2015 (00h01) au 29 mars 2015 (23h59) inclus (heure française) ;
- Période de Jeu n°2 : porte sur les territoires suivants : l'Allemagne et la Suisse, du 1er Avril 2015 (00h01) au 15 avril 2015 (23h59) inclus (heure française) ;
- Période de Jeu n°3 : porte sur la France, du 1er juin 2015 (00h01) au 15 juin 2015 (23h59) inclus (heure française).

L'ensemble étant ci-après dénommé « le Jeu ».

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : www.vittelcouchconverter.com.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Allemagne ; à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3 – ANNONCE DU JEU

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site www.vittelcouchconverter.com ;
- Page Facebook de Vittel ;
- Site Internet de VITTEL : vittel.fr
- Compte Youtube de Vittel ;
- Télévision ;
- Relations Presse de Vittel.

ARTICLE 4 – DOTATIONS MISES EN JEU

- Cinquante (50) paires de baskets personnalisées par Période de Jeu (donc 150 paires de baskets au total) d'une valeur commerciale approximative unitaire de 150 euros TTC et chaussant du 36 au 45.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

5.1 Connexion et inscription au Jeu

Pour participer, le Participant doit :

- se connecter sur le site Internet www.vittelcouchconverter.com ;

- s'il n'est pas déjà inscrit, créer un compte en renseignant les champs obligatoires suivants : son adresse mail, son mot de passe et son pays ; puis cocher la case « J'ai lu et j'accepte les Termes et Conditions » ;

- télécharger la photographie du tissu soit du canapé, du coussin ou de la couverture (sur le canapé) dans lequel il souhaite voir sa paire de baskets réalisée. Le tissu doit être visible et clairement identifiable (taille max de la photo : 5 Mo, formats acceptés : jpeg, pdf) ;

  Le tissu proposé par le Participant doit au minimum répondre aux caractéristiques suivantes, permettant de l'utiliser dans la fabrication d'une paire de baskets :

  - L'épaisseur du tissu doit être comprise entre 0,7 et 2 mm,
  - La taille du tissu doit au minimum être de 60 cm de largeur et 60 cm de longueur,
  - Le tissu doit être en bon état, notamment il ne doit pas être tâché, troué, ou trop usé (car cela le rend trop fragile pour la découpe).

- remplir le formulaire en renseignant les champs obligatoires : nom, prénom, code postal, ville, pays adresse, pointure et CAPTCHA ;

- cocher la case « j'ai lu et j'accepte ce règlement » ;

- puis valider son inscription en cliquant sur le bouton « SOUMETTRE ».

La participation sera prise en compte au moment où le Participant valide son inscription.

Le Participant recevra un e-mail confirmant son inscription au Jeu.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des Participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du Participant.

ARTICLE 6 – UTILISATION DE L'IMAGE DES BASKETS FABRIQUEES

Les Participants au Jeu sont informés et acceptent que la Société Organisatrice photographie et utilise les photographies des paires de baskets réalisées à partir des tissus de leur canapé, de leur coussin ou de leur couverture qu'ils auront envoyés, sur l'ensemble des supports de communication pouvant faire la promotion du Jeu (télévision, internet (notamment réseaux sociaux…) et relations presse, dans le monde entier et pendant une durée de 5 ans.

ARTICLE 7 – DETERMINATION DES PARTICIPANTS SELECTIONNES

Les cinquante (50) premiers Participants, pour chacune des périodes de Jeu, qui valideront leur inscription conformément au présent règlement seront sélectionnés.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 8 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION PAR LES PARTICIPANTS SELECTIONNES

Les Participants sélectionnés seront avertis par la Société Organisatrice par e-mail (incluant un formulaire) à l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription, dans un délai de quatre (4) jours ouvrés suivant la validation de l'inscription des cinquante (50) premiers Participants sélectionnés par la Société Organisatrice.

Dans cet e-mail, les Participants sélectionnés devront télécharger un formulaire au format PDF. Ils devront le remplir et **le retourner avec l'échantillon de tissu correspondant obligatoirement à la photo envoyée**, par voie postale à l'adresse indiquée dans le formulaire, dans un délai d'une (1) semaine après réception de l'e-mail.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont les : nom, prénom, e-mail, téléphone, adresse de livraison et pointure des gagnants.

Des suppléants seront désignés, dans les cas où les participants sélectionnés :
- demeureraient injoignables, ou
- renonceraient à bénéficier de leur lot, ou
- si le tissu envoyé est jugé non recevable conformément au présent règlement.

Il s'agira du 51e au 100e Participant ayant validé son inscription sur le site conformément au présent règlement.

Les Participants sélectionnés se verront également rappeler les conditions à respecter quant à l'envoi de leur tissu (taille/épaisseur/état général).

Les adresses d'envoi du tissu accompagné du formulaire est la suivante :

SOFT PROMO
Opération 4770
78096 Yvelines Cedex 9
France

Les frais d'envoi seront à la charge des Gagnants.

*Vittel® Convertisseur de canapés

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de rejeter un tissu s'il n'est pas exploitable, dans les trois (3) semaines suivant la réception du tissu par le Logisticien dans les conditions suivantes :

La société Soft Promo (ci-après dénommée « le Logisticien ») vérifiera que le tissu envoyé correspond à la photo envoyée.

Si le motif du tissu est non conforme à la photographie téléchargée sur le site :

- **Si le tissu envoyé par le Participant sélectionné ne correspond pas à la photographie envoyée lors de son inscription, la Société Organisatrice annulera la participation du Participant**. Le Participant sera informé du rejet de sa participation par e-mail.
-
- **Si le tissu n'est pas envoyé dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la réception du mail de confirmation (comme indiqué dans l'article 8 alinéa 2 du présent règlement), la Société Organisatrice annulera la participation du Participant**. Le Participant sera informé du rejet de sa participation par email.

- Le premier suppléant (ci-après dénommé « le Suppléant ») sur le site sera sélectionné. Ainsi de suite jusqu'à écoulement des cinquante (50) paires de baskets personnalisées.
  Le Suppléant sera informé par e-mail.
  Il devra alors suivre le procédé classique : remplir le formulaire PDF, l'envoyer avec son tissu par voie postale.

Si l'échantillon de tissu est non conforme aux conditions de recevabilité :

- Si le tissu envoyé correspond à la photographie mais n'est pas conforme aux conditions spécifiées dans le formulaire (taille minimale / bon état général). Le Participant sélectionné sera informé de la non-conformité de son tissu par e-mail, mais se verra tout de même envoyer une paire de baskets (d'un motif choisi de manière discrétionnaire par la Société Organisatrice, en fonction des stocks disponibles).
- Ce sont le Logisticien et le Producteur Bagua shoes (24 rue Ravignan 75018 Paris France), qui successivement, vérifieront la viabilité des tissus.

Si l'échantillon de tissu est non exploitable :

- Si le tissu passe toutes les étapes de validation mais ne résiste pas à l'étape de la transformation, le Participant recevra une paire de baskets (d'un motif choisi de manière discrétionnaire par la Société Organisatrice, en fonction des stocks disponibles). Il en sera informé par e-mail.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les Participants sélectionnés. Néanmoins si un Participant demeurait injoignable ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Un Suppléant sera alors sélectionné et se verra attribuer la dotation du Participant sélectionné défaillant.

Qu'elle soit personnalisée ou en stock, le Participant recevra sa dotation à l'adresse postale qu'il aura renseignée dans le formulaire, dans un délai approximatif de huit (8) semaines à compter de la réception du tissu par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au Gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au Gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du Gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu

Adresse :
Soft Promo Opération 4770
78096 Yvelines Cedex 9

Pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout Gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

ARTICLE 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

9.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

9.2 Accès au règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Simonin, Huissier de Justice au 54 rue Taitbout, 75009 Paris.

Le présent règlement est consultable sur le site: www.vittelcouchconverter.com/download/terms-conditions-couch-converter.pdf jusqu'au 31 décembre 2015.

ARTICLE 10 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Participants.

ARTICLE 11 - CONTESTATION ET RECLAMATION

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de quatre (4) mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Service Conseils Consommateurs VITTEL BP900 Noisiel 77446 Marne la vallée France.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse suivante : Service Conseils Consommateurs VITTEL BP900 Noisiel 77446 Marne la vallée France.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE

Cette Opération et le présent règlement sont soumis à la loi française.

*Vittel® Convertisseur de canapés

GRAND JEU CANAPE CONVERTER

MENTIONS LEGALES

Le présent site www.vittelcouchconverter.com est édité par la société Nestlé Waters Marketing & Distribution, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 26 740 940,00 euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044 et dont le siège social se situe au 12 boulevard Garibaldi 92 130 Issy les Moulineaux. Téléphone : 01 41 23 38 00.

Le présent site www.vittelcouchconverter.com est hébergé par Globe. chez Rackspace UK

REGLEMENT

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La Société Nestlé Waters Marketing & Distribution, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 12 boulevard Garibaldi 92130 Issy les Moulineaux (ci-après dénommée la Société Organisatrice), organise un jeu intitulé « GRAND JEU CANAPE CONVERTER » (ci-après dénommé « le Jeu ») :

- En France : du 30 mars 2015 (00h01) au 31 mai 2015 (23h59) inclus (heure française) (ci-après dénommée « l'Opération n°1 ») ;
- Au Benelux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) : du 30 mars 2015 (00h01) au 31 mai 2015 (Minuit) inclus (heure française) (ci-après dénommée « l'Opération n°2 »);
- En Allemagne : du 1er mai 2015 (00h01) au 31 août 2015 (23h59) inclus (heure française) (ci-après dénommée « l'Opération n°3 »);
- En Suisse : du 1er mai 2015 (00h01) au 31 août 2015 (23h59) inclus (heure française) (ci-après dénommée « l'Opération n°4 »);
- En France : du 31 août 2015 (00h01) au 30 novembre 2015 (23h59) inclus (heure française) (ci-après dénommée « l'Opération n°5 »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :
www.vittelcouchconverter.com

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), au Benelux (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), en Allemagne, et en Suisse, à l'elusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la Société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3. ANNONCE DU JEU

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :
- Magasins Auchan /Carrefour / Géant – Casino / Monoprix
- Bannières sur les sites des magasins participants
- Encarts presse sur les prospectus des magasins participants

*Vittel® Convertisseur de canapés

- Page Facebook de Vittel®
- Site internet de Vittel® - vittel.fr
- Site internet vittelcouchconverter.com
- Télévision
- Relations presse
- Prospectus dans le cadre d'une opération spéciale au Monoprix Montparnasse (Paris) qui se déroule du 10 au 11 Avril 2015.

ARTICLE 4. DOTATIONS MISES EN JEU

La dotation globale de ce Jeu est de :

- Pour l'Opération n°1 :

Lots n°1 :
- 200 paires de baskets personnalisées d'une valeur commerciale approximative de 150 euros chacune et chaussant du 36 au 45

Lots n°2 :
- 400 lots secondaires (ci-après dénommés « les Lots Secondaires ») :
  - 200 T-shirts d'une valeur commerciale unitaire de 15€
  - 200 sacs à dos d'une valeur commerciale unitaire de 15€

- Pour l'Opération n°2 :

Lots n°1 :
- 300 paires de baskets personnalisées d'une valeur commerciale approximative de 150 euros chacune et chaussant du 36 au 45

- Pour l'Opération n°3 :

Lots n°1 :
- 500 paires de baskets personnalisées d'une valeur commerciale approximative de 150 euros chacune et chaussant du 36 au 45

Lots n°2 :
- 1000 lots secondaires (ci-après dénommés « les Lots Secondaires ») :
  - 500 T-shirts d'une valeur commerciale unitaire de 15€
  - 500 sacs à dos d'une valeur commerciale unitaire de 15€

- Pour l'Opération n°4 :

Lots n°1 :
- 420 paires de baskets personnalisées d'une valeur commerciale approximative de 150 euros chacune et chaussant du 36 au 45

- Pour l'Opération n°5 :

Lots n°1 :
- 200 paires de baskets personnalisées d'une valeur commerciale approximative de 150 euros chacune et chaussant du 36 au 45

Lots n°2 :

- 600 lots secondaires (ci-après dénommés « les Lots Secondaires ») :
  - 300 T-shirts d'une valeur commerciale unitaire de 15€
  - 300 sacs à dos d'une valeur commerciale unitaire de 15€

Une fois le lot attribué, aucun lot ne pourra être repris ni échangé de quelque manière que ce soit.

Cependant en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

Les gagnants (ci-après dénommés « les Gagnants ») ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au Jeu, le participant (ci-après dénommé « le Participant ») doit :
- se connecter pendant la durée du Jeu sur le site Internet www.vittelcouchconverter.com ;
- se créer un compte en enregistrant ses sexe, nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, e-mail et mot de passe ;
- cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement » ;
- dès lors, un mail de confirmation contenant un lien est envoyé à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement. Le Participant doit alors cliquer sur ce lien afin de rendre son compte opérationnel et valider son inscription.

Une fois le compte créé, le Participant peut jouer de la manière suivante :
- il doit choisir une pointure ;
- il doit choisir un motif parmi ceux qui lui sont présentés ;
- il doit entrer un CAPTCHA pour valider ses choix ;
- il doit cliquer sur le bouton « OK ».

Une fois que le Participant a cliqué sur le bouton « OK », une page annonce instantanément si le Participant :
1/ a gagné une paire de baskets, ou
2/ a gagné un lot secondaire décrit à l'article 4 ci-dessus, à choisir parmi les lots disponibles, ou
3/ a perdu, selon les instants gagnants prédéterminés par la Société Organisatrice, comme précisé à l'article 6.1.

Une seule participation par jour et par compte sera prise en compte.

Après cinq minutes d'inactivité sur le site, le compte se déconnecte. Il est alors nécessaire que le Participant se connecte à nouveau au site pour participer.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des Participants sélectionnés. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du Participant.

ARTICLE 6. DETERMINATION DES GAGNANTS

Les Gagnants seront désignés selon les modalités suivantes :

- Une liste d'instants gagnants, associant une date, heure et minute de connexion au gain d'un lot (Lot n°1 ou Lot n°2) est établie par la Société Organisatrice. La date et l'heure de chaque instant gagnant, ainsi que la répartition des lots correspondants ont été enregistrés en l'étude de Maître Simonin, Huissier de justice au 54 rue Taitbout, 75009 Paris.
- Pour chaque instant gagnant (prédéterminé par la société Organisatrice) le Gagnant sera le Participant validant sa participation (validation du bouton « OK ») à l'heure correspondant à un instant gagnant, ou
- Le Gagnant sera le premier Participant après l'heure correspondant à un instant gagnant, si aucun Participant ne valide sa participation à l'heure précise de l'instant gagnant.

Si un lot n°1 n'est pas remporté car aucun Participant ne s'est connecté lors de l'instant gagnant correspondant à un lot n°1, et que l'instant gagnant suivant correspond à un lot n°2, le lot n°1 prévaudra sur le lot n°2, jusqu'à ce qu'un Participant se connecte et remporte le lot n°1. Le lot n°2 sera alors remis en jeu.

Si un Participant choisit une pointure et un motif de baskets pour lesquels il n'y a plus de lots n°1 disponibles, et qu'il se connecte au moment correspondant à un instant gagnant pour un lot n°1, ce Participant se verra proposer un lot n°2.

Il est précisé qu'un seul gain par Participant est autorisé. Si les Participants jouent à nouveau après avoir gagné une première fois, leur participation ne pourra pas être prise en compte et le résultat du jeu sera systématiquement « perdu ».

ARTICLE 7. MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION

La procédure permettant aux Gagnants de recevoir leur dotation est la suivante :
- Les Gagnants seront informés de leur gain par un message d'annonce sur le site immédiatement après la validation de leur inscription ;
- Les Gagnants devront renseigner leurs nom, prénom, ville, adresse, code postal, pays ;
- Les Gagnants devront confirmer leurs informations de livraison en cliquant sur le bouton « OK » ;
- Dès lors, un mail récapitulatif sera envoyé aux Gagnants à l'adresse email correspondant au compte créé pour participer au Jeu, confirmant l'envoi du colis par voie postale livré dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de l'envoi du mail de confirmation.

Le gagnant doit renseigner un pays de livraison qui correspond au pays indiqué lors de son inscription. A défaut, le Participant est disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation non attribuée.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'adresse erronée renseignée par un Gagnant, mais fera les meilleurs efforts pour assurer le bon acheminement des dotations. A défaut d'adresse valide renseignée par le Gagnant, la Société Organisatrice gardera le lot à disposition pendant 4 mois à compter de la date de fin du jeu, et celui-ci

pourra être réclamé en envoyant email ou courrier à l'adresse : Soft promo-Opération N° 4768 – 78096 Yvelines CEDEX 9 (service.clients@softpromo.fr)

En cas de dommages apparents, il appartient au Gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation. De même, en cas de non-livraison, le Gagnant doit prévenir la Société Organisatrice dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de : Maître Simonin, Huissier de Justice au 54 rue Taitbout, 75 009 Paris.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Ce règlement est disponible sur le site Internet http://www.vittelcouchconverter.com

ARTICLE 9. CONTROLES ET RESERVES

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice se réserve aussi la possibilité de prolonger le Jeu, si tous les lots n'ont pas été attribués au cours du Jeu selon les modalités décrites à l'article 6.1. Les conditions de prolongation du Jeu et de remise en jeu des lots non attribués feront l'objet d'un avenant.

Les Participants ne pourront engager sa responsabilité et lui demander quelconque réparation du fait des modifications ou annulations ainsi survenues.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, ou la liste des Gagnants.

ARTICLE 10. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux Gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives

les concernant qu'ils pourront exercer auprès de Nestlé Waters, Jeu « Vittel Couch Converter » -
: Service Conseils Consommateurs VITTEL BP900 Noisiel 77446 Marne la vallée France.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 12. LEGISLATION EN VIGUEUR

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

*Vittel® Convertisseur de canapés